

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 357 Subvention à l'association Ateliers de Ménilmontant (20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Ateliers de Ménilmontant ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 4 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Ateliers de Ménilmontant dont le siège social est situé 43, rue des Panoyaux, 75020 Paris, pour l'organisation de ses journées portes ouvertes. D04297-20626 2012_04664

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 9.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.